

Gestion écologiques des sites Veolia Eau d'Ile De France (91, 92, 93, 94, 95)



Maître d'ouvrage:

Veolia Eau d'Ile de France
pour le Syndicat des Eaux
d'Ile de France

Dans le cadre de son contrat de gestion des sites d'approvisionnement en eau potable auprès du Syndicat des Eaux d'Ile de France et du fait du cœur même de ses activités, Veolia Eau d'Ile de France a établi un nouveau mode de gestion des espaces verts et d'entretien des voiries afin de préserver la biodiversité sur ses sites et de répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Accompagnement de Veolia eau d'Ile de France dans la mise en place d'une gestion environnementale et écologique des espaces verts

Septembre 2011 – en cours

CONTENU DE LA MISSION 2EI

2EI accompagne Veolia Eau d'Ile de France dans la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts sur ses sites. Cet accompagnement passe par la mise en place d'une gestion sans produits phytosanitaires à la fois sur les espaces verts et des voiries.

Phase 1 : Mise en place de la gestion différenciée sur les espaces verts des sites. Cartographie des zones de fauches tardives, des zones en prairies fleuries, des espaces tondus régulièrement et élaboration d'un planning d'entretien en collaboration avec les entreprises de gestion des espaces verts au regard des enjeux écologiques.

Phase 2 : Accompagnement dans le processus de labellisation Jardins de Noé des sites.

Phase 3 : Diagnostic des voiries. Évaluer l'état des voiries et analyser les pratiques d'entretien des voiries proposées par les entreprises.

Phase 4 : Élaboration d'un plan de gestion «zéro phytosanitaires des voiries».

Définition de techniques alternatives de gestion et d'un nouveau planning d'intervention au regard des spécificités des différents sites.

Phase 5 : Mise en place d'un programme d'observation du plan de gestion des voiries.

Phase 6 : Accompagnement à la rédaction du nouveau cahier des charges à destination des entreprises d'entretien.

PROBLÉMATIQUES TRAITÉES

- Biodiversité et espaces paysagers.
- Préservation des ressources.
- Agronomie et gestion écologique des espaces verts.